



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 novembre 1999

**Acquisitions secteur de Chantemerle pour les serres et pépinières
du Lycée Horticole de Sainte-Pezenne**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 Novembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99575

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Acquisitions secteur de Chantemerle pour les serres et pépinières
du Lycée Horticole de Sainte-Pezenne**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT souhaite acquérir des parcelles de terrain dans le secteur de Chantemerle en vue d'y implanter notamment des serres et pépinières pour le Lycée Horticole car ces équipements ne peuvent être installés rue de l'Hometrou sur les côteaux surplombant la Sèvre.

Ces terrains seront rétrocédés pour partie à la Région pour le Lycée Horticole, la Ville de Niort se réservant la partie en façade pour des équipements publics d'accompagnement du site de Chantemerle sur une profondeur de 30 m.

Les terrains situés à l'extrémité du parc du château offrent la possibilité de développer une synergie avec l'équipement actuel et permettent de doter le Lycée Professionnel Horticole d'un outil de qualité.

Ces terrains appartiennent :

- aux consorts BESIAT pour la parcelle cadastrée section ZV n° 26 de 14.840 m²
- à M. et Mme BOURDIN Octave pour la parcelle cadastrée section ZV n° 27 de 12150 m²
- à M. POUVREAU Hervé pour la parcelle cadastrée section ZV n° 28 de 12420 m².

Le Service des Domaines a estimé la valeur des terrains sur la base de 7,27 F ; ce prix paraît sous-estimé et ne tient pas compte de la desserte par l'ensemble des réseaux publics desdits terrains (électricité, eau potable, assainissement, gaz et téléphone) existants rue Angéline Faity. Par ailleurs, ces terrains sont à proximité immédiate de la Sèvre Niortaise et par conséquent facilement irrigables.

Les terrains peuvent être estimés suivant trois prix de base :

- 1) une première bande de 30 m de profondeur (à l'exclusion de la partie surplombée par les lignes électriques) à un prix d'achat de 133 F/m² compte-tenu de la présence des réseaux, rue Angéline Faity.
- 2) une seconde bande de 30 m de profondeur (à l'exclusion de la partie surplombée par les lignes électriques) à un prix d'achat de 38 F/m²
- 3) le reliquat de la propriété à un prix d'achat de 8 F/m² compte-tenu des possibilités d'irrigation des futures pépinières.

Les acquisitions sont proposées comme suit :

- parcelles ZV n° 26 de 14840 m² appartenant aux Consorts BESIAT à un prix moyen de 22,13 F/m²

1260 m ² à	133 F
1740 m ² à	38 F
11840 m ² à	8 F

- parcelles ZV n° 27 de 12150 m² appartenant à M. et Mme BOURDIN Octave à un prix moyen de 19,06 F

960 m ² à	133 F
480 m ² à	38 F
10710 m ² à	8 F

- parcelle ZV n° 28 de 12420 m² appartenant à M. POUVREAU Hervé à un prix moyen de 18,77 F

840 m ² à	133 F
960 m ² à	38 F
10620 m ² à	8 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles ZV 26 - 27 - 28 aux conditions décrites ci-dessus en passant outre à l'avis du Service des Domaines ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes à intervenir et tous les documents se rapportant à ces acquisitions ; toutes les dépenses étant imputées à l'article 906.6511.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)